



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Nécessité de dynamiser la filière bois d'œuvre en France

Question écrite n° 40192

### Texte de la question

M. Guillaume Vuilletet attire l'attention de Mme la ministre de la transition écologique au sujet de la dynamisation de la filière bois d'œuvre en France. Afin de réussir la transition écologique du pays, l'une des stratégies du Gouvernement est de fortement développer l'utilisation du bois, au travers du bois d'œuvre (BO) mais aussi du bois d'industrie et bois énergie (BIBE). Il est donc nécessaire que la filière bois française se développe rapidement pour répondre à la future demande. Selon la stratégie nationale de valorisation biomasse (SNMB), la forêt française n'est exploitée qu'à 50 % de son taux de renouvellement et l'objectif annoncé d'atteindre 65 % est ambitieux et demande une intensification de l'utilisation du bois. L'utilisation du bois permet une moindre émission de carbone que les énergies fossiles ou les matériaux minéraux. Le bois, lorsqu'il est brûlé, ne possède officiellement un ratio d'émission plus faible que parce que la captation qu'il aura effectuée au cours de sa croissance est prise en compte. Cependant, si l'on ne prend pas en compte cette captation, c'est le moyen le plus émetteur de gaz à effet de serre (GES), devant même le charbon. Un des arguments des acteurs de la filière bois-énergie en France et en Europe pour déployer le bois énergie (BE), à l'instar de France bois forêt, est le fait que la captation carbone se fait quand l'arbre est en croissance et que donc un renouvellement régulier des forêts par leur exploitation régulière est profitable. Cependant une étude de REFORA de 2016 affirme au contraire que la captation carbone est issue de la photosynthèse des feuilles et que donc les arbres âgés contribuent plus à l'effet « puits de carbone » des forêts. Une lettre de 500 scientifiques a d'ailleurs été adressée en février 2021 aux États-Unis d'Amérique et à l'Europe afin de demander l'arrêt de l'utilisation massive du bois comme combustible énergétique, en critiquant notamment la méthode de calcul carbone incorporant la captation de l'arbre lors de sa croissance. Cette question du calcul est donc de premier ordre pour réussir à déployer de manière informée telle ou telle utilisation du bois. Le BO, quant à lui et quel que soit son avis sur la méthode de calcul carbone du BE, permet de bénéficier de deux effets essentiels pour l'atténuation du changement climatique : une substitution et une séquestration carbone. Ainsi, le BO permet de véritablement réduire la quantité de carbone dans l'atmosphère et a une meilleure valeur ajoutée, tandis que le BE n'a au mieux qu'un résultat neutre en carbone et est aussi émetteur d'autres polluants atmosphériques. Lorsqu'un arbre est coupé, il n'est jamais uniquement constitué de BO mais il est toujours lié avec du BIBE ainsi que du menu bois (MB). Il est donc nécessaire de continuer à valoriser tous ces types de bois et M. le député ne suggère pas qu'il faille réduire la valorisation BIBE lorsque c'est la seule envisageable. Cependant, selon une étude de IGN-FCBA de 2016, près de 50 % du BO potentiel (BO-P) français est aujourd'hui valorisé en BIBE, alors même que cela est contraire à la hiérarchisation des usages énoncée dans la stratégie bio-économie pour la France (SBF), affirmant que le BO-P doit prioritairement être valorisé comme tel et que son utilisation en BIBE ne doit se faire que si aucune valorisation en BO n'est possible. Il apparaît donc essentiel de dynamiser au plus vite la demande en BO pour bénéficier au maximum des avantages écologiques et économiques de cette ressource. Toujours selon l'étude IGN-FCBA, le scénario de gestion sylvicole dynamique conduirait à l'horizon 2035 à une augmentation de 41 % du bois techniquement et économiquement disponible, soit 68 Mm<sup>3</sup>/an dont 33,6 BIBE potentiel (BIBE-P). Si la tendance actuelle de valorisation du BO-P en BIBE se poursuit, il est légitime de craindre que le grand potentiel de séquestration et de substitution du BO ne soit perdu. M. le député salue le récent appel à manifestation d'intérêt pour le développement de produits bois, mais considère que la structuration de la filière sur des techniques déjà existantes est une priorité. C'est pourquoi M. le député aimerait

avoir davantage de détails sur la stratégie du ministère pour développer les possibilités de valorisation du BO-P en BO et notamment pour ce qui relève de la construction, car même si la RE 2020 valorisera clairement l'utilisation de bioressources par l'analyse de cycle de vie, la disponibilité en BO résineux français est aujourd'hui problématique. Ainsi, il aimerait savoir quels sont les dispositifs à l'étude pour permettre que les essences feuillues, majoritaires en France, puissent devenir aussi qualitatives et performantes en valorisation BO. Alors que le forum de la construction bois se tiendra en juillet 2021, il serait opportun que le Gouvernement envoie un message fort envers les producteurs, industriels et clients pour que le BO soit perçu comme une ressource d'avenir profitable pour tous. Qui plus est, il souhaiterait aussi connaître la position du ministère sur le calcul des émissions carbone de la combustion bois.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guillaume Vuilletet](#)

**Circonscription :** Val-d'Oise (2<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 40192

**Rubrique :** Bois et forêts

**Ministère interrogé :** [Transition écologique](#)

**Ministère attributaire :** [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [20 juillet 2021](#), page 5705

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)